Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 3 : 1917) du

## **DIMANCHE 25 MARS 1917**

Les « activistes » et M. von Bissing sont décidés à précipiter les actes dans la voie de la séparation administrative.

Il y a quelques jours, la presse allemande a annoncé que M. Helfferich, vice-chancelier de l'Empire, venait de partir pour Bruxelles, en «voyage d'étude». On a supposé tout de suite qu'il s'agissait de la réalisation de la séparation administrative. La prévision était juste. Le «Bulletin officiel » distribué aujourd'hui contient un arrêté du gouverneur-général ainsi conçu :

« Il est formé en Belgique deux régions administratives, dont l'une comprend les provinces d'Anvers, de Limbourg, de Flandre orientale et de Flandre occidentale, ainsi que les arrondissements de Bruxelles et de Louvain ; l'autre les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur, ainsi que l'arrondissement de Nivelles.

L'administration de la première de ces deux régions sera dirigée de Bruxelles ; celle de la deuxième région, de Namur.

Sont réservées toutes les dispositions qui seront destinées à assurer l'exécution du présent arrêté,

notamment au point de vue de l'organisation administrative des deux régions et de la remise des affaires. Pour tout ce qui concerne le Ministère des sciences et des arts, les arrêtés des 25 octobre 1916, 13 décembre 1916 et 14 février 1917 resteront en vigueur jusqu'à la publication dos dispositions susmentionnées. »

La séparation administrative telle que les journaux allemands nous l'avaient annoncée (voir 5 mars) le lendemain de la visite des sept à Berlin est donc faite, en principe du moins, car la date de mise en vigueur de l'arrêté n'est pas indiquée.

Les secrétaires-généraux se sont réunis vendredi, au local de la Trésorerie, rue de la Loi pour délibérer sur la situation. La réunion avait été convoquée d'urgence par M. Buisseret, secrétaire-général des Finances. M. Dubois, secrétaire-général de l'Industrie et du Travail, M. de la Vallée-Poussin, secrétaire-général des Sciences et Arts, démissionné par les Allemands, M. De Rode, secrétaire-général de la Justice, M. Delcroix, représentant M. Sauveur, secrétaire-général de l'Intérieur, qui est souffrant, MM. Corman et Klompers, directeurs-généraux de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen, étaient là.

M. Dubois a exprimé l'opinion que les fonctionnaires qui ont, en vertu de leur acte de nomination, un mandat général, s'étendant donc à tout le pays, ne peuvent en aucun cas, accepter la situation qui leur serait faite par l'application de

l'arrêté nouveau. Ce serait abandonner une partie des fonctions que le Roi leur a confiées. D'ailleurs, la formule allemande de loyauté qu'ils ont signée stipule clairement qu'ils s'engageaient à continuer leurs fonctions intégralement. Ces fonctionnaires ont, par conséquent, pour devoir de refuser toute mutilation des fonctions qu'ils ont accepté de remplir, d'autant plus que la séparation à laquelle on leur demande de coopérer est contraire à la Constitution et est faite dans l'intention de détruire notre nationalité.

Quant aux agents et employés de l'administration qui n'ont pas de mandat général, M. Dubois est d'avis que les secrétaires généraux n'ont pas qualité pour leur donner d'ordres en cette circonstance ; ils suivront les inspirations de leur conscience (1).

M. Klompers a représenté, en invoquant l'expérience qu'il a faite au Ministère des Sciences et Arts, qu'il n'y a pas moyen, dans la pratique, de réaliser la séparation administrative en évitant aux fonctionnaires fidèles au gouvernement belge le contact avec les traîtres.

Les secrétaires généraux se sont aussi préoccupés du sort réservé au petit personnel des administrations ministérielles sous le régime annoncé. Si les employés démissionnent, les voilà sur le pavé avec les leurs ; s'ils acceptent, ceux qui seront désignés pour Namur auront des frais de déménagement, d'installation nouvelle ou, à

supposer qu'ils laissent leur famille à Bruxelles, des frais d'entretien, alors que, en ces temps de disette, ils ont déjà tant de peine à vivre avec leurs maigres ressources.

On s'est séparé sans prendre de décision définitive. On ne se trouve, d'ailleurs, pas encore devant une mesure d'exécution.

Les mesures relatives à la flamandisation à outrance et à la séparation administrative sont délibérées, préparées par un petit clan qui siège en permanence au Palais des Académies et y ministère». A une réunion générale d'«activistes», il était venu 250 bonshommes. On devait signer une déclaration en faveur de la séparation administrative. Il a paru à une centaine d'entre les assistants que ce serait aller trop loin ; ils ont refusé de signer et se sont retirés. Les cent cinquante restants ont constitué parmi eux un comité de 32 membres. C'est le soi-disant «Conseil de Flandre» (Note). Il s'est divisé en autant de sections qu'il existe de départements ministériels en Belgique et chacune d'elle s'occupe de la flamandisation des services de « son » département. Le « Conseil de Flandre » est donc « Club des Jacobins sorte de » du une flamingantisme.

Il se raconte, même dans les milieux activistes, où tout le monde n'est pas content de leur démarche, que les sept soi-disant délégués du «Conseil de Flandre» qui sont allés à Berlin n'avaient, en réalité, reçu mandat formel de personne, sauf peut-être de M. von Bissing et de la « Kommandantur », avec qui ils ont arrangé leur voyage.

(1) Une délibération de parlementaires et une nouvelle délibération de fonctionnaires supérieurs eurent lieu quelques jours plus tard. Elles sont relatées le 31 mars.

Voir aussi Charles TYTGAT en date du 29 mars (19170329) de son *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

## Notes de Bernard GOORDEN.

5 mars 1917:

http://www.idesetautres.be/upload/19170305%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

L'ordonnance consacrant la séparation administrative de la Belgique est reprise en trois langues aux pages 201-202 de la Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels); Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander; La Haye, Nijhoff; 1917, 250 pages (Volume 10):

http://homdad.com/HOM-alg/WO\_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf

Brand Whitlock évoque la séparation administrative de la Belgique dans « *L'âme de la nation* », chapitre 6 de 1917 de la traduction

française du chapitre 44, volume 2 (« Destroying a nation », parfois intitulé « At the nation's soul ») de ses mémoires (mais plus longuement dans la version anglophone):

http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WH ITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20AL LEMANDE%201917%20CHAPITRE%2006.pdf

Voyez la « Table des matières » des Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen) qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique »):

http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CON SEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLA ANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf

Voyez la préface aux Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen): <a href="http://www.idesetautres.be/upload/PREFACE%20">http://www.idesetautres.be/upload/PREFACE%20</a>
ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE% 201928.pdf

Elle a été structurée comme suit : origine des documents ; méthode de publication ; comptes-rendus des séances ; documents du secrétariat et des archives du Conseil de Flandre ; les « Gouwraden » (conseils provinciaux activistes) ; les archives de la propagande ; les sociétés

activistes; le ministère de la défense nationale (nationaal verweer); ministères; adhésions à l'activisme; bibliographie.

L'introduction (qui n'est pas la *préface*) a, elle, été structurée en 10 (dix) chapitres, dont 5 nous intéressent à court terme, en l'occurrence :

Chapitre 1 (« Le Gouvernement Général allemand organise la Flamenpolitik », pages XVII-XXII) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») donc à ces mêmes aux Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen): <a href="http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO">http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO</a> N%20CHAPITRE%201%20ARCHIVES%20CONS EIL%20DE%20FLANDRE.pdf

Chapitre 2 (« La fondation du Conseil de Flandre », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux mêmes Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen):

http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTION%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf

Chapitre 3 (« La politique flamande de von Bissing », pages XXVI-XXVII) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux mêmes Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen) : http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO

## N%20CHAPITRE%203%20ARCHIVES%20CONS EIL%20DE%20FLANDRE.pdf

Chapitre 4 (« Les débuts du Conseil de Flandre », pages XXVIII-XXIX) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux mêmes **Archives** du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen):

http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTION%20CHAPITRE%204%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf

Il est à noter que cette « *introduction* » a, en quelque sorte, fait l'objet d'un tiré-à-part sous le titre de « *Aperçu historique sur l'Activisme* » (Bruxelles, Dewarichet-Lamertin; 1929, 150-IV pages) avec un équivalent néerlandophone « *Geschiedkundig overzicht van het Aktivisme* » :

http://www.idesetautres.be/upload/APERCU%20HI STORIQUE%20ACTIVISME%201929%20TABLE %20MATIERES%20LIGUE%20NATIONALE%20U NITE%20BELGE.pdf

http://www.idesetautres.be/upload/GESCHIEDKUNDIG %20OVERZICHT%20VAN%20HET%20AKTIVISME%20 1929%20INHOUDSTAFEL%20NATIONALE%20BOND %20VOOR%20BELGISCHE%20EENHEID.pdf

Un fac-similé du « *Procès-verbal du Landtag flamand* » du 4 février 1917 figure en pages 512-513 (avec la *traduction complète de cette pièce* 

aux pages 3 à 5) de ces mêmes *Archives du Conseil de Flandre* (*Raad van Vlaanderen*) :

http://www.idesetautres.be/upload/PREMIER%20CONS EIL%20DE%20FLANDRE%2019170204.pdf

La composition du Conseil de Flandre du 4 février 1917, ses commissions, les membres assumés, son règlement et son budget (du 21 septembre 1917) figurent aux pages 7-10 de ces mêmes *Archives du Conseil de Flandre* (*Raad van Vlaanderen*):

http://www.idesetautres.be/upload/CONSEIL%20D E%20FLANDRE%20COMPOSITION%20FEVRIE R%201917.pdf

Consultez aussi la table des matières de Wullus-RUDIGER, Jacques-Armand; *Flamenpolitik.* Suprême espoir allemand de domination en Belgique (D'après des documents de la «Section Politique» du Gouvernement Général, du Grand Quartier Général allemand et de la IVème Armée allemande); Bruxelles, Edité par Rossel pour *Le Journal des Combattants*; sans date (vers 1921), IV-404-VIII pages. (Format 23,5 x 16 cm et 40 pages d'illustrations n/b en fin de volume).

Edition néerlandophone, avec moins de pages : Inhoudstafel van Jacques-Armand Wullus-RUDIGER ; Flamenpolitik. Het Duitsch annexionisme in België en het aktivistisch landverraad in hun waar daglicht (Aan de hand van dokumenten van de «Politieke Afdeeling» van het Generaal- Goevernement, van het Groot Duitsch Hoofdkwartier en van het IV<sup>e</sup> Duitsche Leger); Brussel, Rossel, 1922. VIII-272 bladzijden. <a href="http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20INHOUDSTAFEL.pdf">http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20INHOUDSTAFEL.pdf</a>